en bref

• UNE MAISON TOUT CONFORT

Une fois la maison réhabilitée, elle comptera trois chambres, un coin cuisine et une grande salle à manger. Dans l'ancienne grange sera créé un garage. Totalement de plain-pied, cette maison sera habitable par une personne à mobilité réduite. En effet, aucune marche ne sera nécessaire pour y accéder. De plus, au niveau des seuils de porte, Jean-Louis Mouton a opté pour une hauteur de 15 mm, qui permet le franchissement en fauteuil roulant.

• DÉLAIS SERRÉS

Jean-Louis Mouton n'a disposé que de quatre semaines du relevé de cotes à la pose, c'est-à-dire l'essentiel de son lot. La phase de fabrication lui a demandé une semaine et demie. La livraison des vitrages impose elle aussi une attente d'environ une semaine. Mais il faut noter que le dispositif FaCE lui a grandement facilité la tâche, puisqu'il optimise ses commandes et réduit les délais de livraison, ce qui lui permet d'accélérer les démarches. En effet, les bois ayant toujours la même section (58 mm), il est plus facile de stocker les matériaux.

• SOULAINES-DHUYS

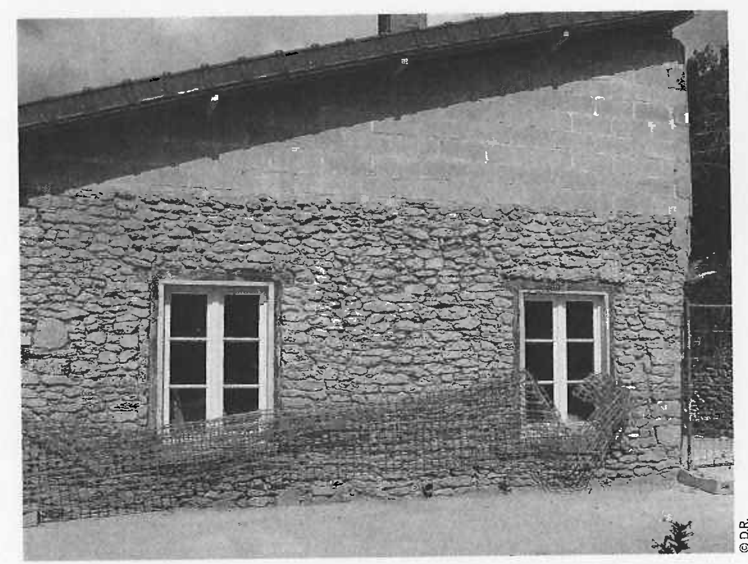
Bien qu'il ne compte même pas 300 habitants, le village de Soulaines-Dhuys a les moyens de restaurer son patrimoine, puisque le centre d'enfouissement des déchets nucléaires situé sur son territoire s'acquitte d'une taxe professionnelle élevée ! Il peut donc acquérir des bâtiments en ruine, puis piloter la réhabilitation. Une manière de s'assurer que les restaurations respecteront l'architecture locale.

Fabrication artisanale

UN CHANTIER HAUTE QUALITÉ ARTISANALE

Jean-Louis Mouton, artisan menuisier en Haute-Marne, vient de terminer un chantier de patrimoine, en commande publique. L'adhésion à l'association FaCE lui a permis de passer sans problème la barrière des exigences techniques.

Le village de Soulaines-Dhuys, dans l'Aube, est progressivement rénové, maison par maison. Avec, pour beaucoup d'opérations, la mairie aux commandes. C'est d'ailleurs le schéma qui s'est déroulé pour le chantier sur lequel Jean-Louis Mouton, artisan-menuisier à Juzennecourt, vient d'intervenir. Il a répondu à un appel d'offres, avec succès. La petite maison située dans la rue principale du village, au bord de l'eau, subit un lifting complet. Seuls deux murs en pierre ont été conservés, avec quelques encadrements de portes ou de fenêtres en brique. Une imposition de la mairie, qui tient à conserver le cachet du patrimoine. Les deux autres ont été remontés en bloc béton. Pour soutenir la nouvelle charpente, il a également fallu reprendre les murs en partie haute, pour une question de stabilité.



© D.R.

Jean-Louis Mouton a réalisé les fenêtres en bois de cette maison, dont la partie haute a été reprise pour pouvoir soutenir la charpente.



UNE FABRICATION ARTISANALE

Ce marché avait de quoi faire hésiter un artisan menuisier. Le lot comporte, outre les portes intérieures, deux portes d'entrée et dix fenêtres. Comme souvent sur un bâtiment ancien, aucune n'a exactement la même cote ! L'artisan doit donc tout fabriquer lui-même. Mais la commande publique va de pair avec des procédures rigoureuses, en particulier les essais AEV (air-eau-vent) et la résistance thermique. Pour prouver qu'il atteint les valeurs exigées dans le cahier des charges, l'artisan peut être tenu de délivrer des résultats d'essais dont le coût est extrêmement élevé.

Jean-Louis Mouton a trouvé la parade, grâce à l'association FaCE (Fabrication artisanale conforme aux exigences), créée par l'Union nationale artisanale Charpente-menuiserie-agencement (voir page suivante). Les essais étant réalisés en amont, il n'a plus qu'à se conformer strictement au cahier des charges pour être dans les clous. *« Alors que l'architecte demandait du 48 mm, j'ai proposé du 58 mm, le modèle développé par FaCE »*, explique-t-il. Un plus qui fait la différence.



© D.R.

L'artisan devra effectuer les rhabillages en bois au niveau des évasements de fenêtres.

LIBERTÉ DE CHOIX

Pour autant, l'existence d'un cahier des charges lui laisse une certaine marge de manœuvre sur le chantier. En termes de vitrage, pour respecter les exigences de la mairie, il a préconisé un 4/16/4 à faible émissivité, avec remplissage à l'argon. Il reste également libre de choisir l'essence, du moment qu'elle respecte certaines caractéristiques techniques. Il a opté ici pour un bois exotique, mais a réalisé d'autres chantiers avec des essences traditionnelles.

Soucieux de livrer un travail de qualité, Jean-Louis Mouton effectuera les rhabillages en bois des évasements de fenêtre. Encore une porte coulissante intérieure à fabriquer, les joints d'étanchéité à réaliser autour des menuiseries – et son œuvre sera accomplie.

P.P.

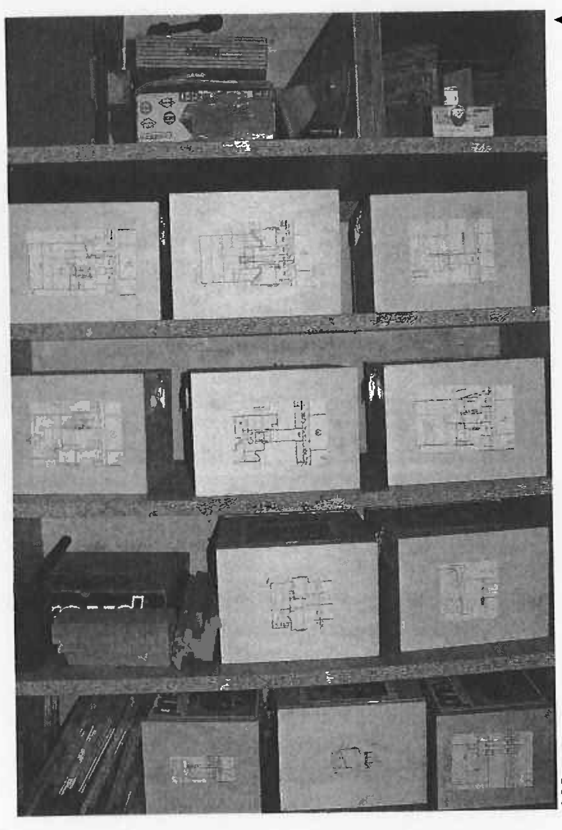
>> Chantiers

Menuiserie

FACE, INSTRUMENT D'UNE STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Initiée pour répondre aux contraintes du marquage CE, l'association FaCE (fabrication artisanale conforme aux exigences) s'impose comme un outil complémentaire à destination des menuisiers désireux de développer une stratégie pour leur entreprise.

L'entreprise Mouton a bien grandi. Après un BTS Métiers du bois et quelques années en entreprise, Jean-Louis Mouton reprend l'entreprise paternelle. A l'époque, il n'y a pas de salariés. Aujourd'hui, deux apprentis et cinq salariés y travaillent, dont le fils de l'artisan, qui vient de terminer ses études. L'entreprise est active sur plusieurs marchés. Elle répond à beaucoup d'appels d'offres en menuiserie, mais réalise également des parquets. En outre, l'artisan a développé une activité dans le meuble. Il travaille avec plusieurs hôtels, à Annecy et en région parisienne. Régulièrement, il réalise pour ces clients des lits, des tables ou des bureaux.



Le respect du cahier des charges de FaCE nécessite d'utiliser certains blocs-outils spécifiques pour les toupies et les tenonneuses.

© D.R.



A LA RECHERCHE DE LA QUALITÉ

Depuis plusieurs années, Jean-Louis Mouton a acquis la certitude que les tests sur ses produits sont devenus incontournables. Les marchés publics sont de plus en plus exigeants. En outre, installé en Haute-Marne, il connaît mieux encore que d'autres artisans la problématique de la performance énergétique, puisque ce département est pilote, avec la Meuse, pour le partenariat avec l'opérateur historique sur le marché de l'électricité.

Lorsqu'il apprend, l'année dernière, la création de l'association FaCE, il est d'emblée séduit. Il adhère et suit la procédure. Celle-ci passe par une formation, qui fait le point sur le marquage CE, les essais AEV (air-eau-vent) ainsi que la performance énergétique. Elle détaille également les aspects concrets de la démarche, à savoir les modèles de fenêtres proposés par l'association, les processus à mettre en œuvre pour respecter le cahier des charges et le matériel à utiliser. Jean-Louis Mouton, comme d'autres chefs d'entreprise, a fait le choix de former, en plus de lui-même, un de ses salariés.

Il a ensuite commandé le matériel nécessaire au respect du cahier des charges. Il n'est pas nécessaire d'acquérir des machines, il suffit de commander les blocs-outils pour la toupie et la tenonneuse. Une visite de contrôle par les responsables de l'association permet ensuite de s'assurer que l'artisan a tout mis en œuvre pour produire dans de bonnes conditions des fenêtres marquées CE, éligibles au crédit d'impôt et bénéficiant de tests AEV satisfaisants.

PROMOTION DE LA DÉMARCHE

Jean-Louis Mouton a déjà réussi à faire admettre FaCE dans le dispositif départemental de subventions initié par l'opérateur historique sur le marché de l'électricité. Dans ses réponses aux appels d'offres, il valorise cette démarche, même si les maîtres d'ouvrage publics et les architectes ne le connaissent pas encore. De même, auprès des particuliers, il n'hésite pas à le valoriser, dans la mesure où il garantit un niveau élevé de qualité.

Il espère que d'autres artisans de son département s'intéresseront à FaCE, éventuellement pour d'autres types de fenêtres que celui pour lequel il a opté, en 58 mm d'épaisseur. L'association est en effet en train de préparer de nouveaux modèles, en 68 mm, pour le patrimoine ou encore pour la maison passive. *« Si certains de mes collègues se tournent vers ces produits, alors je pourrai leur commander des fenêtres avec ces caractéristiques lorsque j'estimerai en avoir besoin, de même qu'ils pourront me solliciter pour des fenêtres en 58 mm pour certains de leurs chantiers »*, explique Jean-Louis Mouton. Le tout avec l'assurance de bénéficier de produits marqués CE, le grand avantage de la démarche FaCE (voir ci-contre). **P.P.**

en bref

• FACE, MODE D'EMPLOI



Créée en 2007, l'association FaCE (fabrication artisanale conforme aux exigences) s'appuie sur le principe des essais en cascade ("cascading"). L'association élabore un cahier des charges pour un type de fenêtres, en partenariat avec des industriels dont les produits sont utilisés pour la fabrication. Ceux-ci financent ensuite une batterie de tests, notamment pour le marquage CE, la résistance thermique en vue du crédit d'impôt (telle que Uw = 1,8 W/m² °K) et la résistance AEV (air-eau-vent, avec des valeurs A4E7VC3). Un cahier des charges est élaboré à destination des adhérents à l'association. S'ils respectent l'intégralité des prescriptions pour la fabrication de ces fenêtres, ils peuvent alors bénéficier du marquage CE (nécessaire pour toute mise sur le marché, mais pas pour les fabrications mises en œuvre directement), ainsi que des différents essais de performance. Deux sessions de formation se sont d'ores et déjà déroulées, l'une à Chaumont (Haute-Marne) en avril et l'autre à Strasbourg, début juillet. D'autres sont prévues dans les prochains mois. Pour l'heure, une gamme de fenêtres (58 mm d'épaisseur avec différentes dimensions et plusieurs types d'ouverture) est disponible. L'association est sur le point de valider d'autres gammes, dont des menuiseries mixtes bois/alu et une fenêtre Patrimoine combinant la performance thermique et l'apparence traditionnelle.